

BULLETIN D'INSCRIPTION / RECU D'ACOMPTE

1 bulletin par personne, en précisant bien le nom de la (ou des) personne(s) qui vous accompagne(nt)

CONTRAT DE VENTE D'UN FORFAIT TOURISTIQUE par SERAC : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques de la prestation ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable de la prestation émanant de l'organisateur mentionné ci-dessus, conformément aux conditions de vente figurant au verso du présent document.

SEJOUR			
INITITULE DU SEJOUR : _____		SELON LE PROGRAMME DE L'ORGANISATEUR REF. : _____	
DEPART LE : _____	RETOUR LE : _____	VILLE DE DEPART : _____	
VOUS	INSCRIPTION EN INDIVIDUEL <input type="checkbox"/>	INSCRIPTION EN ACCOMPAGNE <input type="checkbox"/>	
NOM : _____	PRENOM : _____		
ADRESSE : _____			
CODE POSTAL : _____		VILLE : _____	
DATE DE NAISSANCE : _____		PROFESSION : _____	
PASSEPORT <input type="checkbox"/>		CARTE NATIONALE D'IDENTITE <input type="checkbox"/>	
N° _____	DELIVRE LE _____	PREFECTURE DE _____	EXPIRE LE _____
NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES VOUS ACCOMPAGNANT			
NOM 1 : _____		NOM 3 : _____	
NOM 2 : _____		NOM 4 : _____	
CONTACTS			
TEL DOMICILE : _____	DURANT VOTRE SEJOUR		8 JOURS AVANT VOTRE DEPART
TEL TRAVAIL : _____	Amis, parents à contacter en cas d'urgence		Si différent de votre domicile
FAX : _____	NOM : _____	ADRESSE : _____	
TEL MOBILE : _____	PARENTE : _____	_____	
EMAIL : _____	TEL : _____	TEL : _____	
PRIX Estimé à la date d'inscription			
PRIX UNITAIRE _____ €	x nombre _____	= _____ €	PAIEMENT : 30% à l'inscription, solde à 30 jours du départ ou l'intégralité à moins de 30 jours, à l'ordre de SERAC
ASSURANCES			CHEQUE <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> VIREMENT BANCAIRE <input type="checkbox"/> CHEQUES VACANCES <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Multirisque 3%		<small>Frais financiers à votre charge (cb françaises : 0.60% - cb étrangères : 0.90% du montant prélevé). Pour le paiement par CARTE BANCAIRE (Américan Express exclues) nous communiquer votre numéro de carte, son type (Visa Premier - Gold Mastercard...) et sa date de validité. Vous nous autorisez à prélever automatiquement le solde du voyage, incluant les prestations annexes demandées et éventuellement les suppléments à 30 jours du départ. Les CHEQUES VACANCES sont acceptés uniquement pour nos séjours en France.</small>
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rapatriement 1%		
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Annulation 2,5%		
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	CARTE MULTISPORT 43 €		
	Autres Prestations _____ €	N° CB _____ / / /	VALIDITE _____ /
	Frais financiers paiement par carte bancaire _____ €	Acompte de 30% _____ €	versé ce jour
	<small>(CB française 0,60% / CB étrangère 0,90%)</small>	Solde de _____ €	à régler avant le _____
	TOTAL _____ €		
SI VOUS NE DESIREZ PAS SOUSCRIRE A NOTRE ASSURANCE RAPATRIEMENT / SECOURS, NOUS COMMUNIQUER OBLIGATOIREMENT VOTRE ASSURANCE			
NOM _____	NUMERO DE CONTRAT _____	(copie jointe)	TEL ASSISTANCE 24H/24H _____
CONDITIONS PARTICULIERES			
TRANSPORT / VISITE / EXCURSION / HEBERGEMENTS / NOURRITURE : inclus / non inclus selon programme fourni par l'organisateur			
FORMALITES DE POLICE ET SANITAIRE TRANSPORTS : Caractéristiques, moyens, catégorie selon programme fourni par l'organisateur. Il appartient au participant de vérifier la validité des documents et vaccins nécessaires auprès des autorités compétentes (consulat, ambassade...)			
REPRESENTANT LOCAL : il vous sera communiqué sur votre dossier de voyage après votre inscription.			
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Ce voyage est soumis à un nombre minimal de _____ personnes, vous serez avisés au plus tard 21 jours avant le départ en cas d'annulation. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement vous sera proposée.			
REVISION DU PRIX au plus tard 30 jours avant départ Devise : _____ Taux de référence : _____			
Part ré-évaluable _____ % Prestations terrestre et aériennes suivant le nombre de participation conformément au programme de l'organisateur.			
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
De votre part - Réservations demandées : _____			
De l'organisateur - Réservations acceptées et commandées : _____			

Je soussigné (nom et prénom)..... certifie avoir pris connaissance des conditions de vente figurant au verso, avoir reçu la fiche technique et les accepter. D'autre part, je suis conscient que séjour ce voyage, je peux courir certains risques dus notamment à l'isolement et l'éloignement de tout centre médical et je certifie avoir le niveau requis et être en bonne santé et avoir remis les certificats médicaux exigés.

« Lu et approuvé » en lettres manuscrites - date et signature :
(pour les mineurs, signature du représentant légal)

La présente demande de réservation est présentée auprès du fournisseur mais non confirmée à ce jour par ce dernier. Le présent bulletin sera caduc en l'absence de confirmation du fournisseur 15 jours après la réception du présent bulletin. L'acompte versé sera alors remboursé sans délai.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

en référence à la loi du 13 juillet 1992(décrets parus au J. O. Du 17 juin 1994) régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle.

INSCRIPTION : L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions générales. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30 % ajouté des assurances choisies. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. La cotisation annuelle est offerte.

PRIX : Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés. Prix établis à la date du 1/12/06 sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement d'ici à la date de départ.

INFORMATION APRES INSCRIPTION

Vous recevrez une facture valant confirmation de voyage. 10 jours avant votre départ, vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

RESPONSABILITE :

Formalités de polices et sanitaires
Chaque participant est tenu de se plier aux formalités de police et sanitaires. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non respect de ces règlements, implique la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

Particularité de nos séjours et voyages

Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours; nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se

conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenue pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques et de la montagne, de la forme des participants; des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

MODIFICATIONS DURANT LE VOYAGE

L'association agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de services d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affrèteurs, agences locales; etc..) ne saurait être confondue avec ses derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réel occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. En cas de désistement à plus de 45 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante trois euros trente six cents (16€) par personne (non remboursable par notre assurance annulaiton). A partir de 45 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

de 45 à 21 jours :	25 % du montant
de 20 à 8 jours :	50 % du montant
de 7 à 2 jours :	75 % du montant
moins de 2 jours :	90 % du montant

Pour certains voyages nécessitant l'achat de billet d'avion non remboursable et non échangeable, le montant de ce billet restera dû dès la date de votre inscription. Le montant de l'assurance et de votre cotisation ne seront pas remboursables. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par

l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

De Notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, nos séjours étant soumis à un nombre minimal de 6 participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une R.C et une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation - rapatriement - maladie - accident de voyage - perte ou vol de bagages - secours en montagne - interruption de voyage. Nous vous proposons le contrat GENERALI. Un extrait des conditions générales des garanties vous sera communiqué avant de vous inscrire.

Tarif des assurances :

Annulation + Rapatriement : 3%

Annulation seule : 2.50 %

Rapatriement seul : 1 %

Si vous ne désirez pas souscrire à notre assurance rapatriement, nous vous demanderons alors de nous communiquer les garanties et coordonnées de votre propre assurance. Etre couvert en assurance rapatriement et assistance étant obligatoire pour participer à nos voyages.

LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour .

ASSOCIATION S.E.R.A.C. Organisation
6, rue VOLTAIRE 38000 GRENOBLE

agrément tourisme APRIAM AG
073.98.0001 rue de guise 73000
CHAMBERYGARANT: BANQUE
LAYDERNIER CHAMBERY R.C.P :
MUTUELLE DU MANS- police A3.056.234
cabinet BELLET 69600 OULLINS code APE
633Z SIRET : 441.871.787.00038 TVA
intracommunautaire : FR84441871787



Un petit résumé de nos assurances, afin que vous puissiez faire votre choix. :

ANNULATION GENERALI 2,5 % du prix du séjour

Résumé des garanties :

MALADIE GRAVE - ACCIDENT GRAVE ou DECES de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait. De vos ascendants ou descendants et/ou de votre conjoint, de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, gendres et belles filles.

Maladie grave – accident ou décès de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de l'inscription au voyage

LICENCIEMENT ECONOMIQUE de vous-même, de votre conjoint sous réserve que la décision n'était pas connue au moment de la réservation de votre voyage.

DESTRUCTION DE VOS LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVE à plus de 50% par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts d'eau.

UN EMPLOI OU STAGE fourni par l'ANPE à condition qu'il débute avant ou pendant le voyage

INCLUS A L'ASSURANCE ANNULATION : assurance bagages : 762.25 € maximums

Ce que nous ne couvrons pas :

ANNULATION provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage

LES MALADIES PSYCHIQUES y compris les dépressions nerveuses n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 5 jours minimum au moment de la date d'annulation.

LA CONTRE INDICATION ou l'OUBLI D'UN VACCIN

LES ACCIDENTS résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, escalade, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions.

LES NON-PRESENTATION de documents indispensables au voyage tels que passeport, visa, titre de transport, carnet de vaccination.

LES MALADIES ou ACCIDENTS ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat.

Plus les exclusions de force majeure :

- **La guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires**
- **Participation volontaire d'une personne assurée à ces émeutes ou grèves**
- **Désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité**
- **L'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement**
- **Tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat.**

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION APPLICABLE

- **+ de 45 Jours avant le départ** 16 €
- **de 45 à 21 jours : 25 % du voyage**
- **de 20 à 8 jours : 50 % du voyage**
- **de 7 à 2 jours : 75 % du voyage**
- **moins de 2 jours : 90 % du voyage**

LES SOMMES RETENUES SERONT REMBOURSEES SANS FRANCHISE PAR NOTRE ASSURANCE ANNULATION SI VOUS AVEZ FAIT CE CHOIX.

ASSISTANCE : EUROP ASSISTANCE 1% du prix du séjour

Garantis :

ASSISTANCES MALADIE / ACCIDENTS en cas de maladie ou de blessure

- Frais de recherches et de secours en mer, montagne 3 812 € max.
- Transport médical frais réel
- Retour des membres de votre famille vous accompagnant(max2) ou présence hospitalisation : (1)
- Accompagnement des enfants (2) aller/retour
- Remboursement complémentaire des frais médicaux 30 490 €
franchise 131 € - soins dentaires limités à 153 €
- Avance sur frais d'hospitalisation 30 490 €

ASSISTANCE DECES

- Transport en cas de décès frais réels
- Frais de cercueil limité à 2 287 €
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation grave ou décès d'un membre de votre famille (2).
- Retour des membres de la famille accompagnant le décédé (2).

ASSISTANCE VOYAGE

- Avance sur caution pénale à l'étranger 15 245 €
- Avance des honoraires d'avocats à l'étranger 3 049 €
- Retour anticipé en cas de sinistre à votre domicile (2).
- Chauffeur de remplacement
- Transmission de messages urgents
- Avance de fond en cas de vol, perte ou destruction des papiers ou de vos moyens de paiement 2 287€
 - Aller/retour et frais d'hôtel 77 € par nuit pendant 10 nuits maximums.
 - Train 1^{er} classe ou avion classe économique

ASSISTANCE + ANNULATION 3 % du prix du séjour

- **Garanties de l'ASSURANCE ANNULATION GENERALI + Garanties de l'ASSURANCE RAPATRIEMENT EUROP ASSISTANCE + INTERRUPTION DE SEJOUR**. Au prorata des prestations non utilisées. ATTENTION : la garantie interruption de séjour est indissociable des garanties annulation et assistance. Pour que l'interruption soit prise en compte, il faut qu'il y ait eu rapatriement de la part d'Europ Assistance ou qu'il y ait hospitalisation ou décès d'un proche, (transport forfait skis et location matériel non compris)

ASSISTANCE ET ANNULATION par CARTES BANCAIRES

VISA PREMIER

Par assure et par an

GOLD

par carte et par an

ANNULATION

RAPATRIEMENT ET SECOURS

Frais de secours

frais réel

7 700€ (uniquement en ski sur pistes)

Si vous désirez bénéficier de la couverture de votre carte bancaire demandez absolument confirmation de ces chiffres au **service assistance** de votre carte, vous trouverez ce numéro au dos de celle-ci. La plupart de ces couvertures sont soumises au préalable au règlement de votre séjour par la carte bancaire. Attention **Rapatriement** ne veut pas dire obligatoirement **secours** donc soyez bien vigilant en spécifiant bien l'activité que vous allez faire et le pays ou vous allez vous rendre et s'ils prennent bien en charge les frais de secours (hélico et recherches) et si le montant est bien celui énoncé ci-dessus.